



INTÉGRITÉ

Nous voulons obtenir un engagement global et coordonné à se conformer à toutes les lois anticorruption des pays dans lesquels nous faisons ou voulons faire des affaires en interdisant les versements de pots-de-vin et autres conduites répréhensibles. Les employés et personnes ou entités à notre service doivent se conformer à la présente politique et faire preuve de diligence raisonnable envers les tiers dans leurs activités promotionnelles et commerciales.



EXCELLENCE

Nous interdisons les pots-de-vin et actes de corruption :



TRAVAIL D'ÉQUIPE

- En aucun cas un dirigeant, administrateur, employé ou tierce partie agissant en notre nom ne donnera (ni n'offrira, ne promettra ou n'autorisera de donner) toute chose de valeur à un représentant d'un gouvernement ou à une autre personne ou entité, y compris à toute personne ou entité qui œuvre dans le secteur privé ou commercial, si le cadeau ou le paiement vise à inciter son récipiendaire à faire un usage abusif de sa position ou à obtenir un avantage commercial inapproprié.



SOUCI DU BIEN-ÊTRE

- Les employés NE SONT PAS autorisés à verser un paiement en vue d'obtenir ou d'accélérer un service régulier et non discrétionnaire ou un service gouvernemental. Les employés doivent payer uniquement le tarif officiel affiché publiquement dans les grilles tarifaires et dont le paiement est correctement documenté.



CULTURE DE PROPRIÉTAIRES

- Si un employé estime que sa vie, son intégrité physique ou sa liberté est menacée dans le cadre d'une demande de paiement, l'employé doit protéger sa santé et sa sécurité, verser le paiement et signaler immédiatement l'incident au vice-président régional ou au directeur en charge des opérations.

- Toute violation des dispositions contenues dans la présente politique par un employé entraînera une sanction disciplinaire, qui pourra inclure le renvoi et la dénonciation aux autorités pertinentes. Toute violation de la politique par une tierce partie pourra entraîner la suspension ou la résiliation d'une ou de toutes les ententes et la dénonciation aux autorités pertinentes.

- Tous les employés doivent participer à un programme de formation annuel.

- Tous les employés doivent signer à chaque année un formulaire par lequel ils indiquent comprendre la présente politique et les mesures disciplinaires que tout manquement peut entraîner.

- Les employés s'abstiendront de remettre à quiconque un cadeau ou un service d'hospitalité dans l'intention de le persuader de poser un geste inapproprié ou d'utiliser ses pouvoirs de façon abusive, ou encore pour le remercier de l'avoir fait. De plus, un cadeau ou le service d'hospitalité peut être donné uniquement si toutes les conditions suivantes sont présentes :

le cadeau ou le service d'hospitalité est i) raisonnable, ii) habituel, iii) approprié dans la région et la culture où il est remis, iv) donné de façon ouverte et transparente, v) autorisé selon toutes les règles régissant l'acceptation par le destinataire, vi) en conformité avec le code de conduite de Golder et vi) documenté de façon appropriée.

● Nous savons que les pratiques commerciales varient d'une région à l'autre et d'une culture à l'autre. Ce qui est considéré inacceptable dans une région peut constituer une pratique normale dans une autre. Quoi qu'il en soit, les employés et les tierces parties doivent se conformer en tout temps à la présente politique et au document d'orientation afférent. Si vous avez besoin d'une aide immédiate ou si vous vous demandez si un comportement pourrait entrer en conflit avec la politique, communiquez avec le conseiller juridique de la région.

● Si vous avez connaissance d'un comportement qui est ou pourrait être non conforme, signalez la situation à la ligne d'assistance Golder Ethics and Compliance à <http://www.golder.com/coc>.



Hisham Mahmoud, Ph.D., P. Eng.

Président-directeur général au niveau global

Golder Associates Corporation

Février 2018